



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090349

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/12/2023 12H48 C:005340 I:06213
V/REF : 958550
V/Appel du Dimanche 03/12/2023 a 12H48

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 0441
IMMEUBLE : MEYZIEU 2
1/2/3/4/5 RUE FRANCOIS MAURIAC
5 a 14 RUE DES FRERES GONCOURT
69330 MEYZIEU

Vaulx en Velin, le 06 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 5 RUE MAURIAC - ME CANICATI - TEL,07 71168394
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT DU REGARD
Donneur d'ordre : LE .CADRE D'ASTREINTE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 03/12 A 14H15 :
MISE EN PLACE DU MATERIEL
DEBOUCHAGE DU REGARD EAUX USEE ET 5 METRES DE RESEAU EAUX USEES
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 22/05/24 a 15H12 M. S. SEUZARET
CD AB Email envoyé le 19/03/24 a 15H48
CD AB EMAIL en CC le 19/03/24 a 15H47 stephane.seuzaret@semcoda.c
CD AB Email envoyé le 19/03/24 a 15H47
CD AB Email envoyé le 18/03/24 a 10H23
CD AB Email envoyé le 01/03/24 a 14H58 Mme S. AKKOC
DT AB Email envoyé le 26/02/24 a 16H07 nadia.diaf
DT AB Email envoyé le 26/02/24 a 16H07
DT AB Email envoyé le 21/02/24 a 12H01 _ Env oi CR/AB
DT AB EMAIL en CC le 21/02/24 a 11H47 stephane.seuzaret@semcoda.c



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090349

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT AB Email envoyé le 21/02/24 a 11H47 _ Env oi CR/AB

DT AB Email envoyé le 09/01/24 a 16H08 _ Env oi CR/AB

DG LCOMPTER Email envoyé le 03/12/23 a 15H28 _ Env oi CR/AB

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
2,25	H.Véhi. HP-Pompape-Refoulement le 03/12	1	159,89	359,75
2,25	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	1	159,89	359,75
TOTAL H.T.				901,50
T.V.A. a 10,00%				90,15
TOTAL T.T.C.En EURO				991,65

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 958550 du 04/09/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME RAMEL Catherine
5 RUE FRANCOIS MAURIAC
69330 MEYZIEU

Référence de la Demande

THCVRDPCE Txv hors contra Voirie reseaux Partie cne ext.

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230460001-1

Téléphone : 06.84.97.41.52

00441-00006-00001-00001 H / Type 2

Etage : RDC

Date entrée: 13/03/2020

Délai

Date limite exécution : 19/09/2024

Observations

en regu intervention du 03 12 2023

C 005340 I 06213

suite demande du 03/09/2024

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0003 Pompage refoulement compris remise en centrale de traitement (sceptique, hydro-carbure etc)	1,00	901,50	901,50	90,15	991,65
				Total H.T.	901,50
				Total TVA	90,15
				Total TTC	991,65

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par KADHI Lamaa le 04/09/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Stéphane GAGET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

EDN5



Bon de Commande

N° : 958550 du 04/09/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 RUE FRANCOIS MAURIAC 69330 MEYZIEU**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **RILLIEUX LA PAPE**

le **05/09/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 958550